

FORMULAIRE DE DEMANDE

Certificat d'autorisation Abattage d'arbre

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		
Courriel		

2. DEMANDEUR

☐ **Propriétaire**, si le demandeur n'est pas le propriétaire, svp nous fournir une procuration.

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		
Courriel		

3. ADRESSE DE L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse

4. EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

(Si même qu'à la section 1, cochez la case suivante)

☐ **Propriétaire**

Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Numéro de licence RBQ	

IDENTIFICATION DES ARBRES À ABATTRE

Une demande d'abattage d'arbre est possible seulement pour les motifs suivants :

- ☐ Arbre mort;
- ☐ Arbre malade;
- ☐ Arbre dangereux;
- ☐ Dommages importants causés à la propriété.

Emplacement sur le terrain

- ☐ Cour avant
- ☐ Cour latérale
- ☐ Cour arrière

Nombre d'arbre(s) :

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Dispositions générales

- Tout abattage d'arbres mesurant au moins dix (10) centimètres de diamètre nécessite un certificat d'autorisation pour abattage d'arbres ;
- L'enlèvement de plus de 50 % des branches vivantes d'un arbre et toutes actions pouvant causer la mort d'un arbre, comme l'annélation, les incisions, l'éêtage ou l'utilisation de produits toxiques, sont aussi considérés comme l'abattage d'un arbre ;
- Tout arbre qui doit être conservé et qui se trouve à proximité des aires de travaux doit être protégé.

Abattage d'arbres autorisé

L'abattage d'arbres est autorisé si :

- L'arbre est mort ;
- L'arbre est affecté par une condition (insecte, champignon, etc.) réputée mortelle et sans solution applicable ;
- L'arbre est dangereux pour la sécurité des citoyens ou des bâtiments ;
- L'arbre endommage une construction, une conduite souterraine ou une conduite aérienne ;
- L'arbre se trouve à moins de deux (2) mètres des limites d'une installation sanitaire.

Si l'une de ces conditions n'est pas rencontrée ou explicitement observable, des documents additionnels pourraient vous être demandés.

Abattage d'arbres refusés

Une demande d'abattage d'arbres sera refusée si :

- La demande n'est pas complète ;
- L'arbre est mort, mais pas dangereux et se situe en rive d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide ;
- L'arbre est affecté par une condition qui n'est pas réputée être mortelle ;
- L'arbre est affecté par une condition qui peut être corrigée par un élagage ou un autre traitement ;

Plantation d'arbres

Un arbre abattu dans le cadre d'un certificat d'autorisation doit être remplacé s'il était mort, malade, dangereux ou qu'il causait des dommages à une propriété. L'arbre de remplacement doit respecter les dispositions suivantes :

- Avoir une dimension semblable à l'arbre abattu, une fois à maturité ;
- Lorsque l'arbre abattu est un arbre indigène, l'arbre de remplacement devra également être un arbre indigène ;
- Tout arbre abattu doit être remplacé dans un délai de 60 jours suivant la coupe.

Plantation interdite

Les plantations suivantes sont interdites :

- Le peuplier, l'érable argenté, l'érable de Norvège, le tremble, l'orme chinois et le saule à moins de 50 mètres de tout trottoir, chaussée, tuyau souterrain, installation sanitaire et ligne de propriété ;
- Les arbres à moins de cinq (5) mètres d'un luminaire de rue ;
- Les arbres et les arbustes à moins d'un (1) mètre de l'emprise de rue ;
- Les arbres et les arbustes à moins de deux (2) mètres d'une borne-fontaine, des réseaux d'aqueduc et d'égout, d'un tuyau de drainage, d'un câble électrique ou téléphonique.

Collecte de branches

- Les branches, les souches et le bois issu de l'abattage d'un arbre ne seront pas collectés lors de la collecte de branche. Référez-vous à un service de broyage de branches ou à un service de broyage de souche.

CROQUIS

Identifiez la localisation des arbres à abattre sur votre terrain en y incluant les bâtiments présents ou tout autre élément pouvant aider à la compréhension du croquis. Les arbres doivent aussi avoir été identifiés sur le terrain.

Évaluation des coûts des travaux	Date de début / Date de fin des travaux
TARIFICATION	
<i>Demande</i>	<i>Coût</i>
Arbre malade ou mort	Gratuit
Arbre sain	25\$ (par arbre)
Signature	En date du

